PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2023-560* modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2022-539 et visant à assujettir la construction, modification, reparation et autres travaux pour le site étant l'assiette de l'église Sainte-Catherine et le presbytère

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 4 décembre 2023, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement *2023-560* modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2022-539 et visant à assujettir la construction, modification, reparation et autres travaux pour le site étant l'assiette de l'église Sainte-Catherine et le presbytère.

Ce règlement vise à préserver les caractéristiques architecturales de l'église Sainte-Catherine et de son presbytère et d'assurer une intégration harmonieuse de tout agrandissement, transformation ou modification des bâtiments principaux ainsi que l'ajout de bâtiment accessoire sur le terrain.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 18 janvier 2024.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier

Certificat de publication relatif au Règlement *2023-560* modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2022-539 et visant à assujettir la construction, modification, reparation et autres travaux pour le site étant l'assiette de l'église Sainte-Catherine et le presbytère.

Je, soussignée, Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié et affiché conformément à la loi, au bureau municipal situé 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley, à l'église Sainte-Catherine et au 50 de la Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley, à compter du 18 janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 janvier 2024.

MARC MARIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER